



**Bulletin n°18**  
**Mardi 18 juillet 2017**

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur  
[www.bsv-paca.fr](http://www.bsv-paca.fr)

## Faits marquants

**Stades phénologiques** : le millésime 2017 s'annonce très précoce.

**Oïdium** : faire les bilans sur grappes sur les secteurs tardifs.

**Vers de la grappe** : début du vol sur les secteurs très précoces et précoces.

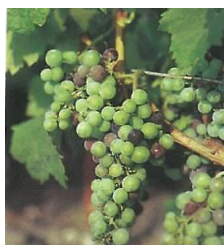
**Flavescence dorée** : communiqués officiels en ligne sur les sites habituels.

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



fermeture de la grappe



début véraison



25% véraison



75% véraison

### Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade fermeture à 50% véraison, stade début véraison majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade fermeture à 25% véraison, stade fermeture à début véraison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade fermeture à début véraison, stade fermeture majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies de 10-12 mm à 1<sup>ères</sup> baies vérées, stade fermeture majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 8-9 mm à 1<sup>ères</sup> baies vérées, stade fermeture majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade fermeture.

### Muscat de Hambourg

Secteur II : stade début véraison.

Secteur III : stade 1<sup>ères</sup> baies vérées.

Secteur IV : 1<sup>ères</sup> baies vérées.

Secteur V : stade fermeture.

Pour accéder à la carte de précocité : [http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10\\_classe2.html](http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html)

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN  
Elisabeth RICAUD  
CIRAME  
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres  
84200- CARPENTRAS  
ricaud-e@agrometeo.fr  
04 90 63 22 66

## Mildiou

### Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



Photos CA84

Mildiou sur grappes

**Rot brun** : l'envahissement des baies par le mycélium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



### Analyse du risque

Les faibles pluies du 11 juillet localisées dans l'enclave des Papes et le Sud Drôme pourront entraîner des repiquages sur les parcelles où la maladie est présente. Les symptômes seront à rechercher à partir du 24 juillet. Pas de pluie cette semaine sur les autres territoires.

### Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

#### Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés sur jeunes feuille suite aux rosées matinales de la semaine dernière.

Sur 16 parcelles observées du 12 au 18 juillet, 4 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.



Rechercher les repiquages sur jeunes feuilles à partir du début de la semaine prochaine issus des faibles pluies du 11 juillet.

**Estimation du risque** : faible sur grappes ; faible en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme et peu poussantes, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

## Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

### Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés dans la vallée du Calavon suite aux rosées matinales de la semaine dernière.

Sur 84 parcelles observées du 12 au 18 juillet, 63 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 5 parcelles des symptômes sur grappes.

**Estimation du risque** : faible sur grappes ; faible en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme et peu poussantes, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

## Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

### Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés sur jeunes feuilles suite aux rosées matinales de la semaine dernière.

Sur 32 parcelles observées du 12 au 18 juillet, 30 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 4 parcelles des symptômes sur grappes.

**Estimation du risque** : faible sur grappes ; faible en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme et peu poussantes, moyen à localement très fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

## Territoire Provence

### Observations

Peu d'évolution depuis la semaine dernière.

Sur 41 parcelles observées du 12 au 18 juillet, 9 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

**Estimation du risque** : faible sur grappes ; risque faible en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme et peu poussantes, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

## Black Rot :

### Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Black rot sur feuille

(photo CA26)



Black-rot sur grappes



### Analyse du risque

Les conditions climatiques de la semaine écoulée n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

### Observations

Peu de nouveaux symptômes : sur 129 parcelles du réseau, observées du 12 au 18 juillet, 13 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 4 parcelles des symptômes sur grappes.

**Estimation du risque** : risque nul en l'absence de symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes et celles historiquement sensibles.

NB : la sensibilité des baies est maximale jusqu'au stade fermeture de la grappe puis diminue jusqu'au stade début véraison.

## Oïdium

### Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)



Photo extraite du Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

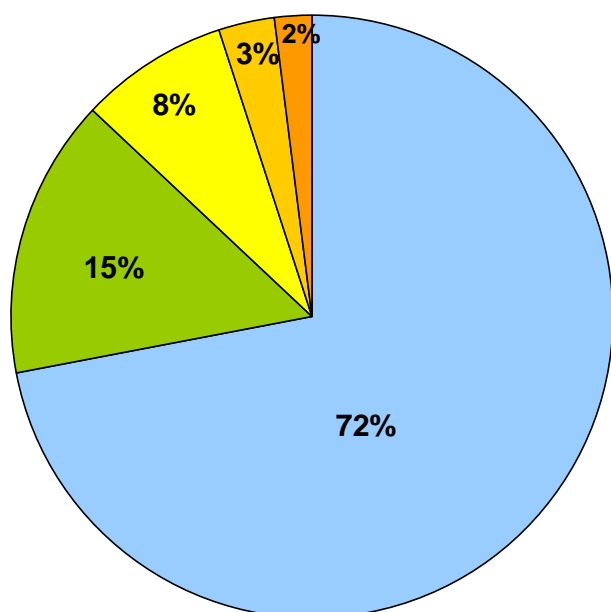
**Observations** : Oïdium sur grappes

**Bilans au stade fermeture de la grappe**

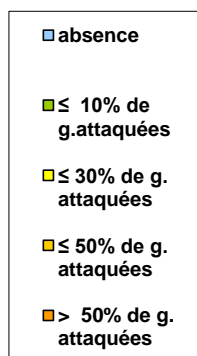
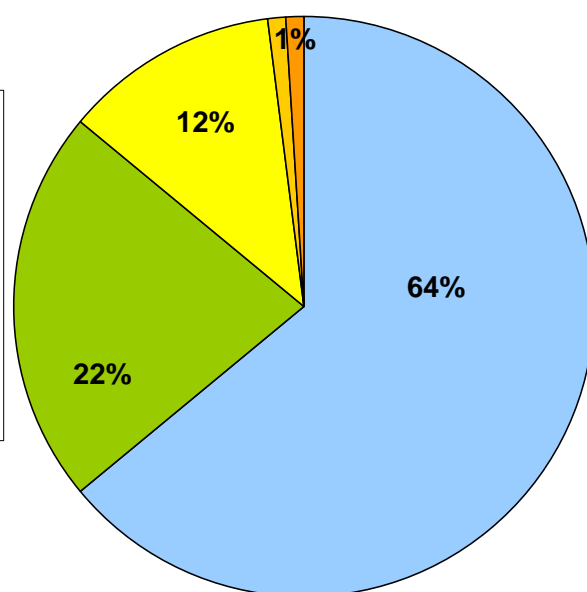
188 parcelles fixes observées du 20 juin au 18 juillet 2017.

*Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende  
g=grappes*

En 2017 :



En 2016 :



**Seuil de nuisibilité** : 10% de grappes oïdiées.

En 2017, 87% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10% de grappes attaquées ; en 2016, 86% des parcelles ne dépassaient pas le seuil de nuisibilité.



**Faire les bilans oïdium sur grappes au stade fermeture.**

Estimation du risque : faible à nul en secteurs 0, I, II et III en l'absence de maladie ou présence de maladie sans dépassement de seuil, risque en baisse en secteur IV, moyen en secteur V.

## Vers de la grappe : deuxième génération

**Éléments de biologie** : Cf bulletin n°1

### **Observations** :

Les vols d'eudémis de la 3<sup>ème</sup> génération ont débuté en secteur très précoce et précoce. La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la troisième génération d'eudémis à partir du 19 juillet en secteur médian, du 23 juillet en secteur tardif, du 29 juillet en secteur très tardif. Les premières pontes sont prévues à partir 21 juillet en secteur précoce, du 24 juillet en secteur médian, du 27 juillet en secteur tardif.

Bilans du nombre de foyers de perforations (2<sup>ème</sup> génération) :

**Seuil de nuisibilité** : 10% de foyers.

Secteurs III : sur 75 parcelles observées du 27 juin au 18 juillet, 96% des parcelles ne dépassent pas le seuil de nuisibilité.

Secteurs IV : sur 52 parcelles observées du 27 juin au 18 juillet, aucune parcelle ne dépasse le seuil de nuisibilité.

**Estimation du risque** : faible à moyen, localement fort.

- 🔍 Faire les bilans de fin de deuxième génération (foyers de perforation) la semaine prochaine en secteur V.

perforation



## Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

**Éléments de biologie** : Cf bulletin n°11

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites habituels :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

<http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommunique%C3%A9SRAL6juillet2017.pdf>

<http://www.agrometeo.fr/bsv/message4-sud-dr%C3%B4me-18-07-2017.pdf> : message du 18 juillet concernant le Sud-Drôme.

**Les abeilles butinent, protégeons les !**  
**Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*